

Lycée JM CARRIAT
1, rue de Crouy – CS 60309
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

☎ 04.74.32.18.48
☎ 04.74.32.18.54
Mail : ce.0010016m@ac-lyon.fr
Web : www.lycee-carriat.com

NOTE D'INFORMATION

RESTAURANT SCOLAIRE



Document à conserver

La carte de restauration scolaire

Une carte d'accès au restaurant scolaire vous est remise la première année de votre scolarité. Elle sera **valable durant toute votre scolarité dans l'établissement**.

Cette première carte est gratuite et personnelle. Elle inclut votre nom et votre photo.



En cas de perte, vol ou dégradation de votre carte, vous devez le **signaler immédiatement à l'intendance**. Le remplacement de la carte est effectué en échange de 5 € et d'une photo d'identité récente.

A la fin de votre scolarité, s'il reste un solde sur votre carte, vous pouvez demander par écrit le remboursement du solde par virement bancaire en remettant au service d'Intendance cette carte ainsi qu'un R.I.B.

Prix des repas

Le prix du repas est fixé par le Conseil d'Administration du Lycée. Il est de **3,73 €** pour l'année scolaire 2018.

Vous devez créditer votre carte de self par avance de la façon suivante :

➤ **1^{ère} inscription** : Un **chèque de 30 € minimum** (70 € est conseillé pour le début de l'année) est demandé au moment de votre inscription. Il est libellé à l'ordre de « Agent comptable du Lycée CARRIAT ».

➤ **A la borne située dans le hall du Lycée** :

- en espèces ;
- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée CARRIAT (*Nom, Prénom et n° de carte au dos du chèque*)
- par carte bancaire.

➤ **Par Internet** :

En début d'année, vous recevrez les renseignements nécessaires pour effectuer vos règlements par carte bancaire.

Veillez à réapprovisionner votre carte dès **que votre solde affiche 12 €**.